

**GOUVERNANCE DE
L'EAU
DANS LE MBAM & INOUBOU**

Etude réalisée avec l'appui du F3E pour l'IRCOD

IRCOD

*Évaluation externe finale du projet « Gouvernance de
l'Eau dans le Mbam et Inoubou » (GEMI) au Cameroun
(Décembre 2007 – Décembre 2011)*

SYNTHÈSE

Version définitive du 6 mars 2012

Auteurs

Anne BOUTIN a.boutin@corail-developpement.org (France)
Guy Tally guytally2002@yahoo.fr (Cameroun)



Association CORAIL

38 rue du Professeur Patet
69009 LYON
Tél. : +33 (0)4 37 41 15 20
Fax. : +33 (0)4 78 36 98 35

Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations

F3E • 32, rue Le Peletier 75009 Paris, France • T 33 (0)1 44 83 03 55 • F 33 (0)1 44 83 03 25 • f3e@f3e.asso.fr • www.f3e.asso.fr

Association loi 1901 • Organisme de formation professionnelle n° 1 175 33 664 75 depuis le 30 06 2000 • N° Siret : 410050678 00029 • Code APE : 913 E

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AEP	Adduction d'Eau Potable
CAC	Centimes Additionnels Communaux
CDE	Camerounaise Des Eaux
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSCE	Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi
ENGEEES	Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
ENSP	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
F3E	Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Inter Communale
IRCOD	Institut Régional de Coopération Développement
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINDUH	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau
SDEA	Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Bas-Rhin
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PADDL/GIZ	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local/ Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
PAEPAR	Politique d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en milieu Rural
PDRPU	Programme de Développement Rural de la zone Péri-Urbaine de Yaoundé
PMH	Pompe à Motricité Humaine
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
Scan	Mini réseau d'adduction d'eau potable, installé initialement par la DANIDA
SIGCO	Système d'Information et de Gestion Cartographique des Ouvrages
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SYCOMI	Syndicat des Communes du Mbam et Inoubou

SOMMAIRE

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROJET GEMI ET DES ATTENDUS DE L’EVALUATION.....	4
1 CONTEXTE	4
2 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION D’ÉVALUATION	7
 1ÈRE PARTIE : STRUCTURATION DU PROJET GEMI ET LOGIQUE DE COOPÉRATION	8
1 STRUCTURATION DU PROJET ET DU DISPOSTIF DE COOPÉRATION	8
2 ANIMATION ET COORDINATION DU PROJET	9
 2ÈME PARTIE : LES RÉALISATIONS	11
1 ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS ET IMPACTS	11
2 SUIVI FINANCIER.....	14
 3ÈME PARTIE : ANALYSE.....	15
1 ANALYSE DE LA STRATÉGIE DU PROJET.....	15
2 ANALYSE DU DISPOSITIF D’INTERVENTION.....	15
3 ANALYSE DES RÉALISATIONS.....	15
4 BILAN FFOM : « FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES » DU SYCOMI	16
 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	17
1 LA PERTINENCE DU SYCOMI.....	17
2 LES PROPOSITIONS POUR LA CONSOLIDATION ET LA PÉRENNISATION DU SYCOMI	17

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROJET GEMI ET DES ATTENDUS DE L'EVALUATION

1 CONTEXTE

► ETAT DE LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN

La décentralisation au Cameroun est inscrite dans la Constitution de 1996 qui prévoit de transférer aux collectivités locales certaines compétences jusque-là détenues par l'Etat. Ce processus s'est accéléré avec la création, le 24 août 2002 du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. La décentralisation est devenue effective avec la promulgation par le Président de la République de la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.

Ces dispositions permettent **également aux communes de se regrouper en syndicat** pour réaliser des opérations **d'intérêt intercommunal**.

► LE SECTEUR DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT AU CAMEROUN

Le taux de population ayant accès à l'eau potable reste très faible (43,9 %¹), avec de grandes variations entre les zones urbaines et rurales.

Concernant l'assainissement, l'enquête ménages du Ministère de la santé publique en 2006 révèle que seulement 33 % de la population utilise les latrines améliorées dont 52 % en milieu urbain et 15 % en milieu rural.

La politique nationale de l'eau et de l'assainissement en milieu rural place les collectivités territoriales au centre de la gestion de l'eau. Il appartient aux communes d'élaborer des plans de développement intégrant le secteur hydraulique et assainissement.

Le pays dispose de 103 stations urbaines **d'eau potable** gérées par la Camerounaise Des Eaux (CDE), et de plus de 3000 stations et points d'eau ruraux, dont la gestion incombe aux utilisateurs (comités villageois), sous la supervision du Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINEE).

En plus de **la maintenance des ouvrages AEP, les communes assurent la conservation et la protection de l'eau, l'hygiène et la salubrité autour des ouvrages, la tenue d'un fichier des ouvrages.**

En milieu **rural**, les installations en eau sont **payées par les finances publiques**², mais la **gestion et l'entretien** sont laissés à la **charge des bénéficiaires**. La maintenance des infrastructures n'étant pas toujours assurée de façon satisfaisante, les problèmes relatifs à la qualité / quantité d'eau distribuée sont importants.

► LA SITUATION DANS LA ZONE D'INTERVENTION

- Couverture géographique de l'action :
 - o 8 Communes rurales étendues sur 7 125 km²,
 - o Une population estimée à environ 250 000 habitants dont 180 000 habitants concernés³ par le projet (zones rurales non desservies par le réseau de la CDE).
- Situation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement :
 - o 315 points d'eau construits recensés physiquement (Makénéné inclus),
 - o Mauvaise qualité générale de l'eau,
 - o Multiplicité d'intervenants et absence de coordination des actions,
 - o Inégale répartition des ouvrages sur le territoire,
 - o Problème récurrent de fonctionnement et de maintenance des ouvrages : 33% des ouvrages en panne,

¹ Chiffres pour 2009, extraits du DSCE

² En réalité de multiples bailleurs de fonds, des ONG, des notables,financent également ces infrastructures

³ La population totale de la zone du projet est d'environ 250 000 habitants, dont 70 000 installés en milieu urbain sont desservis par la CDE.

- Mauvaise gestion des ouvrages : 80% des points d'eau ne possèdent pas de comités de gestion se réunissant régulièrement,
- Faiblesse des contrôles sanitaires.

► L'IRCOD ET LE PROJET GEMI

Créé en 1986 avec le soutien de la Région Alsace, l'**IRCOD** (Institut Régional de Coopération Développement) a vocation à promouvoir une culture de coopération en Alsace, à travers la mobilisation des collectivités locales (coopération décentralisée) et des professionnels. Depuis 1990, il gère également un Fonds Régional de Coopération (FRC).

Cette association de droit local alsacien (1908) regroupe environ 80 collectivités locales, ainsi que d'autres acteurs du développement, et intervient dans 10 pays du Sud.

L'IRCOD est présent au Cameroun depuis 1987.

Au moment du lancement du projet GEMI, le Département du Mbam et Inoubou comptait 8 communes, regroupées au sein d'une association (ASCOMI), créée en 2005, et « précurseur » du SYCOMI.

Le projet GEMI s'appuie sur le partenariat de coopération décentralisée en place depuis 1998 entre la ville alsacienne de Sélestat, l'IRCOD et la commune camerounaise d'Ombessa, qui prévoyait de travailler sur la problématique de l'accès à l'eau potable, particulièrement sensible sur ce territoire.

Le maire d'Ombessa, après avoir susciter la création de l'ASCOMI, a sollicité l'IRCOD pour l'appuyer dans la gestion de l'eau, pour l'ensemble de ces communes. L'IRCOD a fait appel à des compétences alsaciennes spécialisées (SDEA, ENGEES, ISF) et camerounaises (ERA Cameroun) pour l'aider à répondre à cette demande, et a réuni les financements nécessaires pour l'exécution du programme.

► PRÉSENTATION DU PROJET GOUVERNANCE DE L'EAU DANS LE MBAM ET INOUBOU (GEMI)

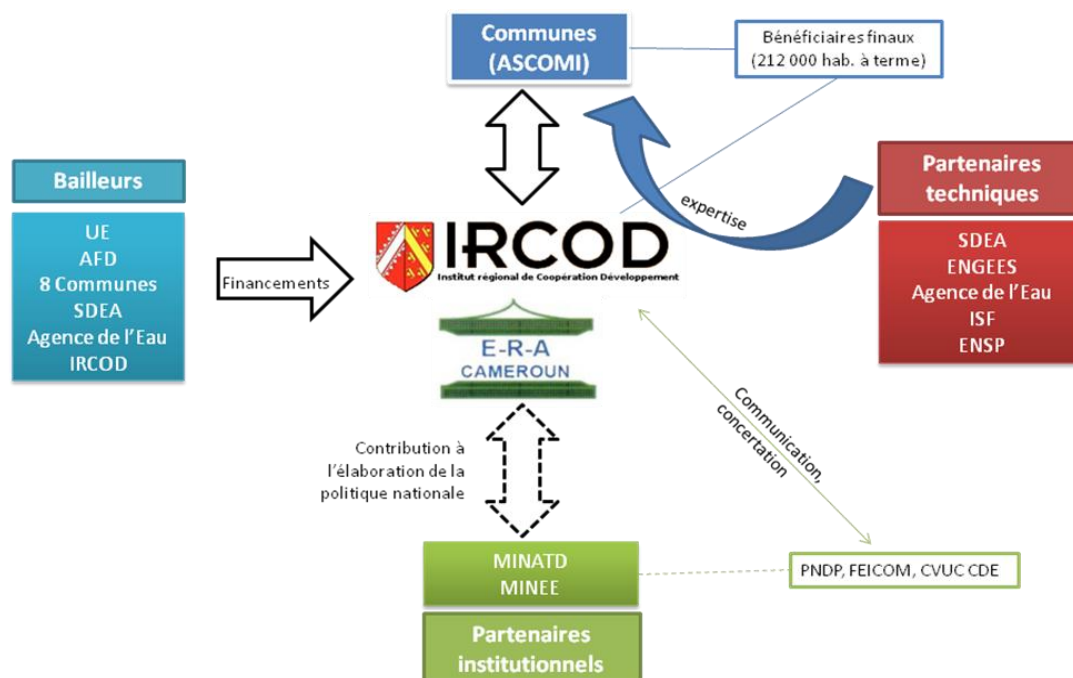
- **Durée** : 4 ans
- **Objectif général** – contribuer à :
 - l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations du Cameroun (ODM).
 - la définition de la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement au Cameroun.
 - la mise en œuvre de la politique de décentralisation au Cameroun.
- **Objectifs spécifiques, activités et résultats** :

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
Objectif Spécifique -Améliorer durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base de la population de 7 communes du département à dominante rurale du Mbam et Inoubou.	
A1.1 – Réhabiliter 60 ouvrages d'alimentation en eau potable dans les villages, (dont 6 scanwaters) A1.2 – Construire 25 nouveaux ouvrages d'alimentation en eau potable.	R1 – L'accès à l'eau potable est amélioré.
A2.1 – Proposer des équipements adaptés (entretien à moindre coût) et durables ou innovants (source d'énergie alternative) suite à une analyse des défaillances constatées sur les ouvrages d'alimentation en eau potable A2.2 – Réaliser une étude de consentement à payer par les populations pour le service de l'eau A2.3 – Faire une analyse technico-économique des coûts de fonctionnement, d'entretien et maintenance par catégorie d'ouvrages d'alimentation en eau potable et déterminer le prix juste de l'eau A2.4 – Mettre en place un stock de pièces détachées adaptées ainsi qu'un dispositif organisationnel et financier garantissant sa pérennité A2.5 – Former des artisans réparateurs privés pour l'entretien et la maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable. A2.6 – Appuyer la création ou la redynamisation de comités de gestion, comprenant au minimum 50 % de femmes, et les former à leurs missions. A2.7 – Former les membres des comités de gestion des ouvrages d'alimentation en eau potable à l'utilisation de documents simples de gestion.	R2 – La gestion et la maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable sont assurés

Activités	Résultats
A3.1 – Réaliser un diagnostic acteurs (missions, compétences, interrelations) du secteur eau et assainissement présents ou intervenants dans la zone du projet. A3.2 – Mettre en place et accompagner un dispositif de concertation entre les différents acteurs de l'eau et de l'assainissement de la zone du projet, et dont les représentants de la société civile sont composées d'au moins 50% de femmes A3.3 – Appuyer l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale. Accompagner la maîtrise d'ouvrage intercommunale dans la réalisation de ses missions. A3.4 – Elaborer des lignes directrices de la politique locale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans le cadre d'une démarche participative	R3 – Un mode d'organisation intercommunal pour la gestion de la ressource en eau, le service de l'eau et l'assainissement est opérationnel
A4.1 – Actualiser la caractérisation des ouvrages d'alimentation en eau potable A4.2 – Mettre en place un outil informatique et cartographique de gestion des ouvrages d'alimentation en eau potable et de la ressource en eau A4.3 – Organiser des campagnes d'analyses physico-chimiques et bactériologiques de l'eau fournie par les ouvrages d'alimentation en eau potable A4.4 – Identifier, essentiellement en zone urbaine et périurbaine, les zones à risque de pollution des points d'eau ou d'épuisement de la ressource exploitée et les conflits d'usage A4.5 – Sensibiliser et éduquer la population sur la préservation de la qualité et de la disponibilité de la ressource en eau.	R4 – L'acquisition et la gestion opérationnelles des connaissances des données liées aux ouvrages d'AEP et à la ressource en eau sont assurées R5 – Les usagers des ouvrages d'alimentation en eau potable sont sensibilisés aux bonnes pratiques garantissant la qualité de l'eau.
A6 – Construire 6 blocs de latrines à faible coût auprès de structures à vocation sociale et/ou économique (écoles, structures de santé, marchés) Sensibiliser les populations à la construction et à la bonne utilisation de latrines privatives à faible coût	R6 – Des dispositifs d'assainissement assurant sécurité et intimité sont installés dans des structures à vocation sociale et économique

- **Montage institutionnel et logique de coopération**

Le schéma ci-dessous⁴ présente une synthèse du positionnement et du rôle des différents acteurs mobilisés.



⁴ « La gouvernance de l'eau dans le département du Mbam et Inoubou (Cameroun) », Intervention de Jean-Marc RIEBEL, Vice Président du SDEA et Denis SCHULTZ, Directeur de l'IRCOD-Alsace à l'occasion des Rencontres de la solidarité pour l'eau dans le Bassin Rhin – Meuse, Centre Pompidou Metz le 20 juin 2011

- **Budget**

Le budget total sur 4 ans, (décembre 2007 – décembre 2011), est de 1 778 605 € *.

Origine des ressources :

IRCOD (dont Région Alsace, Agence de l'eau)	11,38 %
Les 8 communes partenaires	5,67 %
Union européenne	55,13 %
Agence Française de Développement	24,22 %
SDEA	1,69 %
Contribution en espèces des bénéficiaires	1,49 %
Contribution en travail des bénéficiaires	0,42 %
TOTAL	100 %

2 OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE LA MISSION D'ÉVALUATION

► FINALITÉS ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION

Le travail attendu relève essentiellement d'une évaluation « bilan/prospective ». Il s'agit de :

- **rendre compte aux commanditaires** de la bonne réalisation des actions, des objectifs et des résultats du projet au regard des prévisions, et à travers l'analyse des 3 composantes du projet :
 - 1 cohérence et complémentarité / au regard du contexte et de la problématique, des dispositifs nationaux et autres actions d'appui au développement au Cameroun,
 - 2 dispositif de pilotage et de mise en œuvre du projet.
 - 3 réalisations, et notamment la plus-value en termes d'impact et de durabilité
- **tirer les enseignements** du regard porté sur la réalisation de ce projet, pour formuler et justifier des préconisations et recommandations éventuelles pour la poursuite de l'accompagnement nécessaire⁵ dans le cadre de la pérennisation de la structure intercommunale, ainsi que pour la capitalisation et l'extension du dispositif à d'autres territoires communaux/départementaux camerounais.

► MÉTHODOLOGIE

L'évaluation est basée sur :

- L'exploitation et l'analyse de documents disponibles.
- Des rencontres avec des acteurs du projet, en France et au Cameroun, et des personnes ressources concernées par les questions évaluatives, dans le cadre d'une démarche largement participative
- Des observations directes lors des visites de terrain :

Les interviews se sont déroulées dans le cadre d'entretiens individuels, et occasionnellement de réunions collectives. Des échanges téléphoniques ont également eu lieu.

⁵ Ces préconisations pourront servir de base pour enrichir une 2^{ème} phase du projet dont les financements sont à identifier

1ÈRE PARTIE : STRUCTURATION DU PROJET GEMI ET LOGIQUE DE COOPÉRATION

3 STRUCTURATION DU PROJET ET DU DISPOSITIF DE COOPÉRATION

► AU NIVEAU INSTITUTIONNEL, LE PROJET EST STRUCTURÉ PAR :

- la Convention de financement signée le 12 décembre 2007 avec UE pour 4 ans. Une prorogation d'un an par avenant a été sollicitée et obtenue (terminer la réhabilitation des Scan Waters).
- Une convention avec l'AFD pour la même période, qui devra aussi faire l'objet d'un avenant, pour conserver la cohérence avec l'UE.

► RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX ACTEURS :

Le tableau ci-après présente une synthèse des rôles et responsabilités des acteurs et partenaires.

ACTEURS	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE CADRE DU PROJET ⁶
PARTENAIRES	
Union européenne AFD	Cofinancement du projet UE : 55,1 % - AFD : 24,2 %
IRCOD Alsace	Cofinancement du projet : 11,4 % ⁷ – Maîtrise d'ouvrage du projet : assure la coordination du projet et mobilise l'expertise alsacienne – Continuera sur fonds propres à assurer un accompagnement du projet à travers la mobilisation de l'expertise alsacienne
Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA)	Cofinancement du projet : 2 % Appui / contribution à la mise en œuvre des activités
Autres expertises alsaciennes : ENGEES, Agence de l'Eau Rhin Meuse, ISF	Appui technique ponctuel Co financeur pour l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse
ERA-Cameroun	Partenaire technique local de l'IRCOD : – Appui à la maîtrise d'œuvre, – Appui / contribution aux activités, – Bénéficiaire : renforcement des compétences. – Pourra continuer à être mobilisé ponctuellement.
GROUPES CIBLES	
ASCOMI (8 communes camerounaises : Bafia, Kiiki, Kon-Yambetta, Bokito, Deuk, Ndikiminéki, Nitoukou, Ombessa)	– Partenaires du projet, – Cofinancement (6 %), – Bénéficiaires (renforcement de leurs capacités de gestion eau / assainissement au niveau intercommunale), – Engagement financier à assurer la pérennité de la structure intercommunale.
Comités de gestion des points d'eau	– Cofinancement dont apport en travail (2 %), - Bénéficiaires : accompagnement pour l'amélioration de la gestion des PE et les relations / la structure intercommunale
Les artisans réparateurs	Bénéficiaires : renforcement de leurs capacités techniques,
Femmes	Bénéficiaires : amélioration de leur représentativité à tous les niveaux d'organisation envisagés
Les acteurs de l'eau de la zone du projet (notamment services déconcentrés de l'état, société civile, ...)	Acteurs associés : mise en place d'un comité interdépartemental de l'eau
Future structure intercommunale	Bénéficiaire

⁶ Au regard du dispositif mis en place, le SYCOMI, les communes de l'ASCOMI sont maître d'ouvrage, et l'IRCOD assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

⁷ Au final, aucune contribution ne sera demandée pour les sources

4 ANIMATION ET COORDINATION DU PROJET

► L'ÉQUIPE PROJET

Installée à Bafia, elle assure la mise en œuvre et le suivi au quotidien des activités. Elle se compose de :

- 1 chef de projet
- 1 ingénieur : supervision technique
- 1 assistante administrative et comptable
- 4 animateurs locaux (mis à disposition par ERA Cameroun)
- 1 chauffeur et 1 gardien
- Appui ponctuel de stagiaires de l'ENGEES et de l'ENSP, supervisés par ERA Cameroun.

Le transfert du personnel du projet au SYCOMI est envisagé, mais les modalités ne sont pas encore définies. Un mois avant le terme du projet, les membres actuels de l'équipe n'ont pas de visibilité sur leur devenir professionnel, le président du SYCOMI ne les ayant toujours pas rencontrés

► VOLET ANIMATION

Le territoire du Département du Mbam et Inoubou concerné par le projet GEMI compte 08 communes⁸. Il est réparti entre les 4 animateurs, qui sont chacun responsable du suivi de 1 à 3 communes, et d'une centaine de points d'eau.

Les animateurs ont bénéficié via ERA d'un appui formation.

L'ensemble des partenaires soulignent le caractère essentiel de l'activité d'animation. Ils apprécient le travail effectué et les résultats obtenus.

En effet, c'est sur cette activité « immatérielle », et dont la mise en œuvre est peu visible au regard de la réhabilitation ou construction d'infrastructures, que repose les changements durables de comportement à l'égard de la ressource en eau, véritable ciment de la réussite de ce projet.

► MOBILISATION DES PARTENAIRES ALSACIENS ET CAMEROUNAIS

Le partenaire camerounais ERA⁹ a assuré :

- le volet animation (cf. ci-dessus)
- un appui technique pour la mise en place et le suivi des activités (études et travaux). Outre sa propre expertise, il mobilise des étudiants de l'ENSP (en binômes avec ceux de l'ENGEES).
- Une contribution à la rédaction des DAO, notamment avant le recrutement de l'Ingénieur du projet.

Les experts techniques et politiques du SDEA et de l'ENGEES fortement mobilisés et impliqués (sur la base du volontariat) sont restés très disponibles pour continuer à travailler en dehors des missions de terrain.

L'implantation et la présence de l'IRCOD au Cameroun permet d'assurer :

- La préparation des missions et l'accueil des experts dans des conditions satisfaisantes.
- L'encadrement des étudiants qui apprécient d'intervenir dans un environnement structuré.

► MOBILISATION DES MAIRES DE L'ASCOMI

Elle a été fortement perturbée par :

- Les élections municipales de 2007 : renouvellement de la quasi-totalité (à l'exception d'un seul, le maire de Bokito) des maires de l'ASCOMI
- La disparition des principaux « moteurs » du dispositif

Mais les nouveaux élus se sont finalement inscrits dans la continuité.

La présidence du SYCOMI est actuellement assurée par le maire de Ndikiméki.

⁸ Notamment prise en compte des résultats d'analyse d'échantillons de l'eau de la première année pour améliorer les mesures de protection des points d'eau au niveau des cahiers des charges des travaux

⁹ Par ailleurs, suite à la constatation d'insuffisances de la maîtrise d'œuvre sur les premiers marchés (résiliation du contrat), cette mission a été confiée à ERA Cameroun. Elle a ensuite été réalisée (après appel à concurrence) par un enseignant de l'ENSP, assisté d'étudiants de l'école.

► INSTANCES DE SUIVI

- **Un Comité de pilotage** local (les 8 maires, ERA Cameroun et l'IRCOD) se réunit 1 à 2 fois par an au Cameroun.
- **Un Comité de pilotage « international »** (l'IRCOD, les partenaires Alsaciens et éventuellement les partenaires camerounais) se réunit également 1 à 2 fois par an en Alsace.
- **Un comité de suivi** (les 8 maires + équipe projet) se réunit 1 à 2 fois par an au Cameroun.
- **L'équipe projet** assure le suivi quotidien du projet.

► REPORTING

L'IRCOD :

- informe les partenaires via notes d'étapes, diffusion des rapports et documents, réunions du Comité Départemental de l'Eau.
- rend compte à l'UE et à l'AFD via un rapport annuel narratif et financier.

Un travail de communication publique sur le projet est également réalisé à travers la participation à des manifestations publiques

► MARCHÉS PASSÉS POUR LA MOBILISATION DE PRESTATAIRES EXTERNES (ÉTUDES ET TRAVAUX)

Une commission de passation des marchés a été mise en place au démarrage.

Concernant la réhabilitation des Scan Waters, le partenariat avec les entreprises locales a été plus difficile, notamment du fait de la sous estimation des coûts et de la complexité des travaux) : le marché a dû être relancé 2 fois. La nouvelle consultation a abouti est la réhabilitation du premier scan water est en cours.

Les règles et procédures de l'Union Européenne ont strictement été appliquées et respectées en amont (DAO), pour la sélection des offres et la réalisation des marchés. Les prix ont été estimés « au plus juste » et les responsables du projet ont veillé à la mobilisation d'une maîtrise d'œuvre exigeante¹⁰ et fiable.

En contrepartie de ces conditions très exigeantes, les entreprises ont bénéficié d'un suivi de qualité et de conditions de paiements rapides

Ce cadre a également facilité l'acquisition de « bonnes pratiques » par certaines des entreprises mobilisées

¹⁰ Vérification du strict respect du cahier des charges : profondeur de la colonne de forage, dosage du ciment, respect des cotes, etc....

2ÈME PARTIE : LES RÉALISATIONS

5 ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS ET IMPACTS

► AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

Réhabilitation et constructions d'infrastructures :

Le projet prévoyait :

- La réhabilitation de 50 ouvrages : 30 forages et 20 puits,
- La construction de 25 nouveaux forages et l'aménagement de 4 sources (en cours)

Les réalisations sont conformes aux prévisions, en dehors des difficultés et retards rencontrés pour les Scan Water. La qualité des travaux, des ouvrages et de l'eau potable a été assurée grâce aux mesures et ajustements prises au cours du projet

Des dysfonctionnements relatifs à la période de garantie (qui court à compter de la réception provisoire) ont été constatés sur certains ouvrages : l'information / gestion des points d'eau n'est pas totalement assimilée / intégrée par les Comités, et/ou les procédures ne sont pas encore appliquées de façon généralisée et uniforme

Contribution en nature et espèces des bénéficiaires (contractualisée via une lettre d'engagement signée par le président du Comité de gestion) : 98% des contributions des bénéficiaires collectés en fin 2011

La base de données SIGCO, qui présente la situation actualisée des points d'eau du département permet de mettre en évidence des avancées, au regard de l'état des lieux de 2008 :

- 461 points d'eau recensés contre 326 en 2008
- 78% des ouvrages fonctionnels, contre 67% en 2008
- 480 habitants par point d'eau (en moyenne), contre 911 en 2008

Tous les bénéficiaires interrogés confirment l'amélioration effective de l'accès à l'eau potable (ce qui était le résultat attendu du projet), qui se traduit notamment par :

- Réduction des distances à parcourir
- Eau de meilleure qualité et recul des maladies hydriques et réduction des dépenses de santé

Malgré les progrès obtenus en matière de couverture de la desserte en eau potable, la demande en infrastructures communautaires reste importante, notamment dans les villages à forte densité d'habitants, ou dans ceux ne disposant pas de ces types d'infrastructures.

Ces attentes et besoins semblent justifiées au regard des normes sectorielles du MINEE et de l'OMS¹¹, mais elles demanderaient à être précisées et quantifiées

► GESTION ET MAINTENANCE DES OUVRAGES D'AEP

L'étude « **Analyse technico économique des coûts de fonctionnement, d'entretien et de maintenance des ouvrages AEP** » réalisée en 2009 avec la contribution de l'ENGEEES et de l'ENSP a permis de disposer des premiers éléments de réflexion pour estimer le budget de la future structure intercommunale et réfléchir (avec les résultats de l'étude sur le consentement à payer) au prix de l'eau.

Le stock de pièces détachées a pu être constitué en partie. Les modalités de fonctionnement sont en cours d'élaboration et de formalisation (*guide des procédures du SYCOMI*).

L'identification et la formation **des artisans réparateurs** en début de projet n'a pas donné les résultats escomptés. Cela a été compensé par **l'expérimentation réussie d'un partenariat avec le PEP** (Projet Eau Potable)¹² du Diocèse de Bafia pour la réalisation de la maintenance des ouvrages, en vue de définir une procédure de maintenance préventive et curative au sein du futur syndicat des communes.

¹¹ Notamment : distance maximale de 1,5 km entre deux points d'eau potable, desserte de 150 personnes maximum pour un puits équipé de pompe à motricité humaine, ...

¹² En place depuis plus de 20 ans dans le département, ce projet a formé une équipe de techniciens compétents pour assurer l'entretien et la réparation des différents types d'ouvrages sur le territoire du diocèse : département du Mbam et

Un gros travail sur les procédures d'entretien des ouvrages, articulées avec le PEP a été réalisé à l'occasion de la mission du SDEA, en novembre 2011. Le principe retenu est que le SYCOMI doit intervenir sur l'ensemble du département, et auprès de tous les Comités, qu'ils soient ou non adhérents. Les adhérents bénéficieront d'un tarif préférentiel, ce qui devrait constituer une incitation à adhérer. Ces mesures sont en cours de formalisation dans le guide de procédures du SYCOMI

Le partenariat avec le PEP du Diocèse de Bafia relève d'une logique gagnant / gagnant :

- Pour le projet GEMI qui a pu s'appuyer sur une équipe fiable pour la maintenance des ouvrages
- Pour le PEP qui a ainsi bénéficié de retombées économiques conséquentes : aujourd'hui le projet GEMI génère 25 à 30 % de son chiffre d'affaire

Mais cette situation rend le PEP fortement dépendant de l'évolution du projet GEMI, et de la future organisation du SYCOMI (notamment au niveau du choix d'externaliser ou non la maintenance des ouvrages)

► CRÉATION ET/OU REDYNAMISATION DES COMITÉS DE GESTION

Création et/ou redynamisation de 261 comités de gestion (43% de femmes) par les animateurs

- (re)structuration : création d'un bureau et d'une assemblée générale, adoption d'un RI, légalisation en préfecture, ouverture d'un compte, ...
- formation en gestion des points d'eau,
- appui des animateurs dans l'accompagnement des populations : sensibilisation, consentement à payer, collecte des contributions usagers / ménages, résolution des conflits,
- Suivi des travaux et de l'entretien des points d'eau

Les comités de gestion sont hétérogènes

- Composition des bureaux (**mais respect de la composition « minimum » de 3 postes**)
- Légalisation et compte bancaire
- Taux de contribution (fixé à 500 FCFA / mois et par ménage dans le cadre du projet)
- Stratégies adoptées en cas de non paiement
- Réactions face aux actes de vandalisme : sécurisation, mesures coercitives, accès permanent, ...
- La plupart ont entendu parler du SYCOMI (et sont prêts à y adhérer), mais la perception du futur dispositif n'est pas toujours très claire

► ORGANISATION INTERCOMMUNALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Comité Départemental de l'Eau s'est avéré être principalement un lieu d'échanges d'informations (notamment sur les avancées du projet) et de réflexion sur des problématiques d'actualité¹³.

Le dispositif du SYCOMI résulte d'une démarche politique, et a permis la prise d'importantes décisions stratégiques (création du Syndicat, fixation du prix de l'eau, modalités d'intervention, ...). Ces éléments peuvent constituer les premières étapes de la définition et la mise en œuvre d'une politique sectorielle commune de l'eau et de l'assainissement dans le département (politique d'investissement, définition des objectifs et résultats attendus, identification des priorités, déclinaison au niveau local de la politique nationale....) qui pourrait être « portée » par le Comité Départemental de l'Eau

L'un des principaux résultats du projet GEMI **est la création du SYCOMI**, avec la signature de la convention constitutive le 4 novembre 2010 par les 9 communes adhérentes. Le SYCOMI est une structure intercommunale dont l'objet est l'exercice des compétences en matière d'alimentation en eau potable sur le territoire des communes syndiquées, à l'exception du réseau public de distribution concédée par l'Etat et dans le domaine d'assainissement de base.

Inoubou, de la Lékié et du Mbam et Kim. Aujourd'hui, ce projet fonctionne comme une petite entreprise, avec un responsable (bénévole retraité) et 3 salariés.

¹³ Le document relatif à la PAEPAR (Politique d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural) publié en mars 2008, a permis de disposer d'un cadre de référence pour les réflexions relatives à la politique locale de l'eau menées dans le cadre du projet.

Fonctionnement du SYCOMI :

- Le SYCOMI est doté d'un **RI** et a voté son **budget pour l'exercice 2011**
- Le **budget 2012** a été voté le 5 décembre 2011
- L'**organigramme** est en cours de finalisation
- Un **compte bancaire** a été ouvert fin novembre 2011
- Chaque commune du SYCOMI a créé au sein du Conseil Municipal une **commission « Eau et Assainissement »**

Un projet de **Convention entre le SYCOMI et les comités d'usagers** est en cours d'approbation à la Préfecture du Mbam et Inoubou. Elle précise les conditions d'adhésion des comités au SYCOMI :

- Comité légalisé ;
- Contributions fixée à 500 FCFA/ménage /mois (taux départemental) ;
- Versement des redevances sur le compte du SYCOMI. Une subvention de fonctionnement sera attribuée aux CU conventionnés.

En contrepartie de leur adhésion et sous réserve d'être à jour de leurs cotisations, les comités bénéficieront des services du SYCOMI : maintenance, investissements supplémentaires, analyse de la qualité de l'eau, accompagnement par les animateurs, ...

Sur les 261 comités, environ 50 remplissent déjà les conditions, et 50 autres en sont proches. Le budget 2012 a été élaboré sur la base de 75 comités adhérents, l'objectif visé étant d'obtenir, à terme, l'adhésion de la totalité des comités.

Le **transfert du personnel** du projet au SYCOMI est envisagé mais les modalités ne sont pas encore arrêtées : le Président hésite à prendre cet engagement. Un mois avant le terme du projet, les membres actuels de l'équipe GEMI n'avaient **pas de visibilité sur leur devenir professionnel**

Une **solution transitoire** (un an) a été trouvée avec **ERA** qui a recruté le personnel pour le mettre à la disposition du syndicat

► **CONNAISSANCE DES DONNÉES LIÉES AUX OUVRAGES AEP ET À LA RESSOURCE EN EAU**

Connaissance des données liées aux ouvrages AEP et à la ressource

- **Actualisation du diagnostic** réalisé en 2005 par l'IRCOD dès le début du projet
- Mise en place d'une **base de données** (SIG & cartographie) et saisie des informations
- **Analyses annuelles d'échantillons d'eau** : résultats très mauvais en 2008 et 2009, nette amélioration de la qualité en 2010. Mais certains résultats (2009) restent aléatoires : *fortement dépendants des conditions de prélèvement des échantillons*

► **SENSIBILISATION DES USAGERS PAR RAPPORT À L'EAU (UTILISATION, PROTECTION DE LA RESSOURCE)**

- Prise en compte des **résultats des analyses de l'eau** pour améliorer la conception des ouvrages et définir la stratégie de communication
- Mise en œuvre des **actions de sensibilisation / hygiène** auprès des Comités de Gestion et dans les écoles à partir de 2011

► **CONSTRUCTION DE 12 BLOCS LATRINES À FAIBLE COÛT AUPRÈS DE STRUCTURES À VOCATION SOCIALE ET/OU ÉCONOMIQUE**

- blocs de 6 compartiments construits dans des marchés
- Des interrogations sur les choix techniques et les modalités de gestion prévues, mais qui peuvent être justifiés par le caractère expérimental du volet assainissement
- Aucune latrine n'est utilisée mais les mairies envisagent de régler ce problème, *notamment avec la mise en place d'une police et de mesures coercitives / salubrité dans les marchés*
- Construction en 2011 des autres blocs dans des écoles ou structures de santé (en cours)

6 SUIVI FINANCIER

Au 31.08.2011, les **dépenses étaient engagées à 73,26 %, et les ressources à 79,69 %**.

La mise en œuvre des activités s'est heurtée à certaines **difficultés** dont :

- Sous évaluation des coûts de réhabilitation des Scan Water et retard ;
- Difficultés à mobiliser la contribution des communes à hauteur des prévisions.

Pour faire face à ces contraintes, les responsables du projet ont entrepris de réviser **le budget à la hausse**, et de mobiliser des ressources complémentaires. Ces ajustements, assortis d'une demande de prorogation d'un an pour achever les travaux de réhabilitation des Scan Water devraient faire l'objet d'un avenant à la Convention avec l'UE et l'AFD.

Le nouveau budget s'élève à 1 917 038 €, et prévoit les sources de financement suivantes :

IRCOD (dont Région Alsace, Agence de l'eau, F3E)	15,87 %
Les 8 communes partenaires	4,16 %
Union européenne	51,14 %
Agence Française de Développement	22,47 %
SDEA	4,69 %
Contribution en espèces des bénéficiaires	1,27 %
Contribution en travail des bénéficiaires	0,39 %
TOTAL	100 %

Les ressources complémentaires proviennent principalement de:

- L'Agence de l'eau Rhin Meuse (via la contribution de l'IRCOD qui a pu augmenter de 85 000 €) ;
- Le SDEA, dont la contribution est passée de 30 000 à 90 000 € ;
- Le F3E, qui cofinance l'évaluation finale.

La contribution des communes camerounaises a été réduite de l'ordre de 20 000 €.

3ÈME PARTIE : ANALYSE

7 ANALYSE DE LA STRATÉGIE DU PROJET

Bilan globalement positif

- Projet **pertinent et cohérent** au regard de la **situation locale** et des politiques **nationales**
- A induit des **avancées législatives** / intercommunalité et d'autres expériences d'intercommunalité
- Maintien permanent par l'IRCOD du dialogue avec les autorités du pays
- Pertinence de la **mobilisation du SDEA** aux plans technique et politique (élu à élu - culture du service public)
- Prise de conscience des **enjeux de l'eau** par les bénéficiaires et les communautés, responsabilisation / gestion et entretien
- L'amorce de connaissance de la RE pourrait alimenter une **politique locale de GIRE**

Mais :

- Pas d'avancé systématique au niveau de **l'assainissement** (*l'analyse des difficultés rencontrées devra permettre d'adapter ce dispositif expérimental*)
- La **sensibilisation sur les questions de santé / hygiène** n'a démarré qu'en 2011
- Pas d'émergence d'une **réelle politique eau / assainissement** au niveau du département : *définition des objectifs et résultats attendus, identification des priorités et des modalités d'intervention, ...*
- Les **changements de comportement amorcés** au niveau des bénéficiaires ne sont pas encore acquis

8 ANALYSE DU DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE MISE EN OEUVRE

Bilan positif :

- Partenaires mobilisés en amont du projet
- Projet structuré par des **conventions**
- **Rôles clairement définis**, complémentarité et efficacité des partenariats : SDEA, ENGEEES, ERA, ...
- Rôle de l'IRCOD sécurisant, facilitant la « mise en valeur » des partenaires alsaciens
- **Procédures rigoureuses**, formalisées et respectées
- **Reporting conforme**, sécurisant pour les partenaires financiers

Mais :

- 42,6 % en moyenne de **participation des femmes** aux CU (proche des 50 % attendus), mais hétérogénéité : 0 à 98%
- Certaines **entreprises déstabilisées**, voire pénalisées par les procédures UE appliquées aux marchés

9 ANALYSE DES RÉALISATIONS

Bilan globalement positif :

- Programme d'action bien structuré mais **des indicateurs trop ambitieux** par rapport au contexte camerounais
- Formation des comités de gestion adaptée
- **Cadre logique respecté** malgré quelques retards ponctuels
- **Amélioration effective de l'accès à l'EP** aux plans quantitatif et qualitatif (*ex : 78% des ouvrages fonctionnels contre 67% en 2005*)
- Standardisation des procédures de maintenance
- Pas encore connu d'avancée significative sur le **volet assainissement**, mené à titre expérimental
- Encore **beaucoup à faire / sensibilisation des usagers** / Hygiène – Changements de comportement amorcés

10 BILAN FFOM : « FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES » DU SYCOMI

FORCES	FAIBLESSES
- Initiative endogène des communes du Département ; - Appui de l'IRCOD et de ses partenaires reste acquis et pérenne, à court et moyen terme ; - Existence effective et structuration du SYCOMI ; - Contribution des communes au GEMI pour l'exercice 2011 mobilisée ; - Budgets 2011 et 2012 votés ; - Contribution des usagers/investissement ; - Acquis du GEMI : connaissance du secteur, procédures, personnels, ... ; - Soutien des institutions publiques : Préfecture, MINEEE, MINATD ; - Problématique de l'eau pertinente, fédératrice ; - Création du CDE.	- Jeunesse du SYCOMI ; - Capitalisation / GEMI pas totalement assurée (transfert personnel) ; - Légitimité à asseoir local /national ; - Manque de réflexion et d'outils stratégiques ; - Manque d'assise financière et forte dépendance des soutiens extérieurs ; - Autonomisation pas acquise ; - Le SYCOMI est encore peu visible ; - Rôle et intérêt du SYCOMI compris, mais pas encore « intégré » par tous ; - Stratégie assainissement pas comprise ni mise en œuvre ; - Fragilité des ressources en eau si absence de contrôle et suivi régulier ; - Dépendance du PEP pour l'entretien-réparation des ouvrages ; - Volonté politique de certains acteurs (Maires) pas perceptible : Le SYCOMI devait avoir l'exclusivité du référentiel en matière d'eau et d'assainissement. Or dans la pratique, certains maires continuent à réaliser leurs projets financés par le BIP sans en informer le SYCOMI.
OPPORTUNITÉS	MENACES
✓ Décentralisation (Dotation Générale de la Décentralisation qui prévoit le financement des syndicats des communes) et coopération décentralisée ; ✓ Intérêt de l'Etat et disponibilité pour accompagner le syndicat ; ✓ Accessibilité de certains guichets : FEICOM, PPTE, budget d'investissement public ; ✓ Potentiel des contributions des Comités d'usagers ; ✓ Appui technique /expertise gratuite des grandes écoles (ENSP et ENGEES) avec l'accueil des stagiaires ; ✓ Proximité et compétences du PEP pour appui à la maintenance-entretien des ouvrages.	<u>Conjoncturelles :</u> ✓ élections municipales de 2012 et risque de discontinuité politique des Exécutifs et conseils municipaux ; ✓ le retard des négociations sur les modalités de transfert du personnel de GEMI au SYCOMI la transition pourrait connaître une période de flottement ; <u>Structurelles :</u> ✓ Manque d'autonomie financière / risque de disparition ; ✓ Instrumentalisation politique ; ✓ Enjeux politiques pour la présidence ; ✓ Budget voté orienté essentiellement vers le fonctionnement : sans perspective au niveau des infrastructures. Certaines communes pourraient se désengager.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

11 LA PERTINENCE DU SYCOMI

Au vu des éléments contextuel rappelés ci-dessus, le dispositif expérimenté dans le cadre du projet GEMI (mise en place du SYCOMI) s'avère pertinent à différents titres :

- **L'intercommunalité** : un des enjeux majeurs du processus de décentralisation engagé depuis 7 ans
- Une approche pragmatique de **gestion décentralisée de l'eau et de l'assainissement**
- La mobilisation / conscientisation des « utilisateurs » et des gestionnaires de la ressource en eau, la mise en place de premiers outils permettant la connaissance de la ressource peuvent constituer les **bases d'une Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) au plan local**

12 LES PROPOSITIONS POUR LA CONSOLIDATION ET LA PÉRENNISATION DU SYCOMI

Les **maires ont compris l'intérêt et l'utilité du SYCOMI** : culture de la maintenance, implication des usagers, durabilité des installations, préservation de la RE ...

Mais ils restent, dans la réalité attachés à des **représentations « plus traditionnelles »** de l'accès à l'eau potable.

En tant qu'élus, ils sont demandeurs de réalisations concrètes, à court terme / mandat : **nombre d'infrastructures ...**

Le SYCOMI doit continuer à démontrer son utilité et son efficience à l'égard de ses membres. Les propositions ci-dessous visent la consolidation du SYCOMI, et définissent les bases de sa viabilité.

► SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES AUX MEMBRES (COMMUNES SYNDIQUÉES)

- **Finaliser la réhabilitation des ScanWater**
Préparer et mettre en place l'exploitation : outils de gestion financière et comptable, tarification de l'eau (500 FCFA/m³) et facturation
- Créer un **fonds d'investissement** pour financer la réalisation de nouveaux points d'eau ou l'amortissement de ceux déjà construits
- Monter des projets dans les secteurs de **l'hydraulique et de l'assainissement** pour planifier la réalisation des **nouveaux investissements au fonctionnement pérenne**, et garantissant la **protection de la ressource**
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de **recherche de financement** et de mobilisation des ressources pour bénéficier de :
 - CAC (Centimes Additionnels Communaux)
 - Dotation Générale de la Décentralisation
- Assurer un **suivi régulier d'utilisation des infrastructures** actuelles et organiser la maintenance préventive et curative
- Poursuivre les actions **d'information / formation / sensibilisation des CU et usagers** :
 - Sur la gestion des points d'eau
 - Sur l'hygiène / santé

► SUR LA STRUCTURATION, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SYCOMI

Le SYCOMI est une **collectivité locale décentralisée** : son organisation fonctionnelle devrait être **calquée sur celle des communes**.

Le **président** (non technicien) pourrait :

- être secondé par un **Secrétaire Général**, un Secrétaire Exécutif ou un Secrétaire permanent en charge de la gestion et du suivi quotidien des activités (**mis à disposition via le MINATD**),
- disposer d'un personnel compétent (déjà partiellement en place).

Le président devrait se consacrer à sa **mission « politique »** :

- Elaborer et se doter des **outils de pilotage**
- Collaboration avec les **comités de gestion**
- Mettre en place les **mécanismes de recouvrement** des cotisations et autres contributions des communes (notamment, possibilité de retenue à la source via le FEICOM).
- Créer une **commission de passation des marchés** conforme à la réglementation camerounaise
- Animer une réflexion **sur l'assainissement et la protection de la ressource**
- Organiser le **transfert du personnel** du GEMI au SYCOMI
- Initier une réflexion / la **présidence** du SYCOMI

► SUR LA COMMUNICATION PUBLIQUE ET LA VISIBILITÉ DU SYCOMI

- Mettre en place une **stratégie de communication interne et externe** :
 - *Elaborer un plan stratégique de communication.*
 - *Mettre en place des outils de communication : plaquette, dépliants, site WEB, bulletin d'information, ...*
 - **Capitaliser et diffuser l'expérience du projet GEMI et du SYCOMI**, notamment en participant au Groupe de travail sur l'intercommunalité animée par le FEICOM et soutenu par la GIZ
- Elaborer et mettre en œuvre des **actions de lobbying et de plaidoyer** auprès de l'Etat, des partenaires techniques et financiers
- Se doter d'un **siège** avec des locaux fonctionnels et d'une enseigne visible et repérable_

► SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SYCOMI

Elaborer un **plan de renforcement des capacités** basé sur :

- Le **partage d'expériences** :
 - avec **d'autres syndicats** (ex. SYNCONYK qui a déjà réussi à mobiliser des financements FEICOM, et l'appui de la GIZ.
 - dans le cadre de la **coopération décentralisée** alsacienne.
- le renforcement **des capacités de maîtrise d'ouvrage communale** à 3 niveaux :
 - responsabilité **politique** : définition des priorités et des grandes orientations d'action du SYCOMI
 - responsabilité **technique** : capacité à identifier, à monter, et à mettre en œuvre des projets territoriaux
 - responsabilité **financière**.